



Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	JORDA 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300 LANNEMEZAN
Date de réalisation	12/06/2018

Localisation du bien 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300 LANNEMEZAN

Section cadastrale A 1478
Altitude 579.02m

Données GPS Latitude 43.139522 - Longitude 0.388722

Désignation du vendeur

JORDA

Désignation de l'acquéreur

^{*} Document réalisé en ligne par **MAISON DU DIAG** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES					
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée		EXPOSÉ	-		
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 29/10/2008	NON EXPOSÉ	-		
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 29/10/2008	NON EXPOSÉ	-		
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 29/10/2008	NON EXPOSÉ	-		
	INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE					
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	EXPOSÉ	-		
-	Mouvement de terrain Argile	Informatif (1)	EXPOSÉ	-		

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastra

Zonage réglementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés





Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'Environnement

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'inter	diction réglementaire particuliè	ère, les aléas connus ou prévisil n immobilier, ne sont pas mentio	oles qui peuvent être si nnés par cet état	ignalés dans les divers de	ocuments d'information	n préventive et concerner le
Cet état est établi sur la base des inform						
n° 65-2017-03-17-006		du 17/03	/2017	mis à jo	urle	
Adresse de l'immeuble		Cadastre A 1478				
331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300 LANNEMEZAN		A 1470				
Cityotian de l'immediale au manad	مادين سامي مام سيذيره	tion de views e notsu	olo (DDDN)			
Situation de l'immeuble au regard	· · · · ·	ition de risques natur	eis (PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PPR N					¹ oui ☐ non ✓
prescrit		anticipé		approuvé	date	
¹ si oui , les risques naturels pris en c	compte sont liés à :	autres				
inondation	crue torentielle	mouvements de terrai	n 🗌	avalanches	sécheres	se / argile 🗌
cyclone re	montée de nappe	feux de foré	et 🗌	séisme 🗌		volcan
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux da	ans le règlement du PPF	RN			² oui ☐ non ✓
² si oui , les travaux prescrits ont été re	éalisés					oui non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de riegues minis	ro (DDDM)			
		ition de risques minie	IS (PPRIVI)			3
> L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PPR M	anticipé 🗍		annrain á	-1-4-	³ oui ☐ non ✓
prescrit		anticipe		approuvé 🔝	date	
³ si oui , les risques miniers pris en co						
	nouvements de terrain	_				4 – –
> L'immeuble est concerné par des pre	'	ans le règlement du PPF	RM			⁴ oui ☐ non ✓
⁴ si oui , les travaux prescrits ont été ré	éalisés					oui non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	ition de risques techn	ologiques (PPR	RT)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt	<u> </u>	•	· · ·	,		⁵ oui ☐ non ✓
⁵ si oui , les risques technologiques p						
effet toxique	effet thermique	effet de surpressio	_	projection	risque	industriel
> L'immeuble est situé dans le périmèt			\cup	projection	Hoquo	oui non 🗸
> L'immeuble est situé dans un secteur						oui non 🗸
> L'immeuble est situé en zone de pres						6 oui ☐ non ✓
⁶ Si la transaction concerne un loge	·	rito ant átá ráalicás				oui non
⁶ Si la transaction ne concerne pas i				uble est sumas é		oui non
ainsi que leur gravité, probabilité et ci			auqueis riiiiiilet	ubie est expose		oui non
Situation de l'immeuble au regard	1 7 2					
> L'immeuble est situé dans une comm	<u> </u>					
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4		zone 5
très faible	faible	modéré	e 🗸	moyenne		forte
Information relative à la pollution d	le sols					
> Le terrain se situe en secteurs d'information	mation sur les sols (SIS	S)			NO	C* v oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta	nt de l'Etat dans le département)					
Information relative aux sinistres in	demnisés par l'assu	rance suite à une cat	astrophe N/M/T	**		
		trophe naturelle, minière	ou technologique	e		
> L'information est mentionnée dans l'a	icte de vente					oui 🗸 non 📗
Extraits des documents de référenc	e joints au présent é	état et permettant la l	ocalisation de	l'immeuble au re	gard des risqu	ies pris en compte
Ca	rte Sismicité, Carte Effe	et de Surpression, Carte	Effet Thermique,	Carte Effet Toxique		
Vendeur - Acquéreur						
Vendeur	JORDA					
Acquéreur						
Date	12/06/2018			Fir	ı de validité	12/12/2018

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement En cas de non repect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.





Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R 125-6 su Code de l'environnement

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble: 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300 LANNEMEZAN

En date du: 12/06/2018

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	30/03/2006	02/04/2006	
Inondations et coulées de boue	27/07/2006	27/07/2006	22/02/2007	10/03/2007	
Inondations et coulées de boue	24/05/2007	24/05/2007	22/11/2007	25/11/2007	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le : Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : JORDA Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR





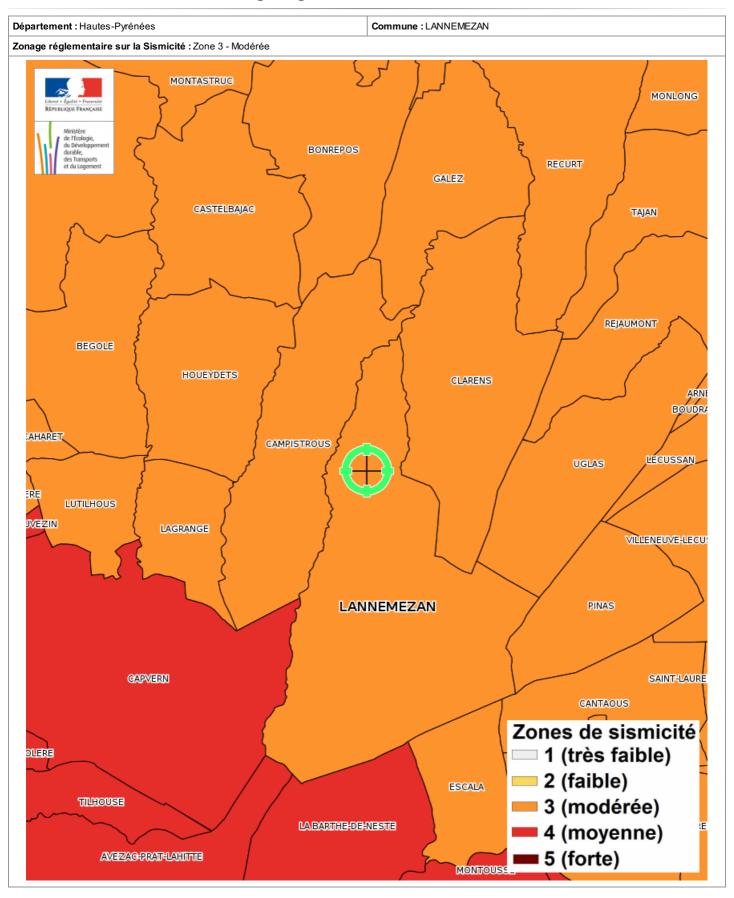
Extrait Cadastral





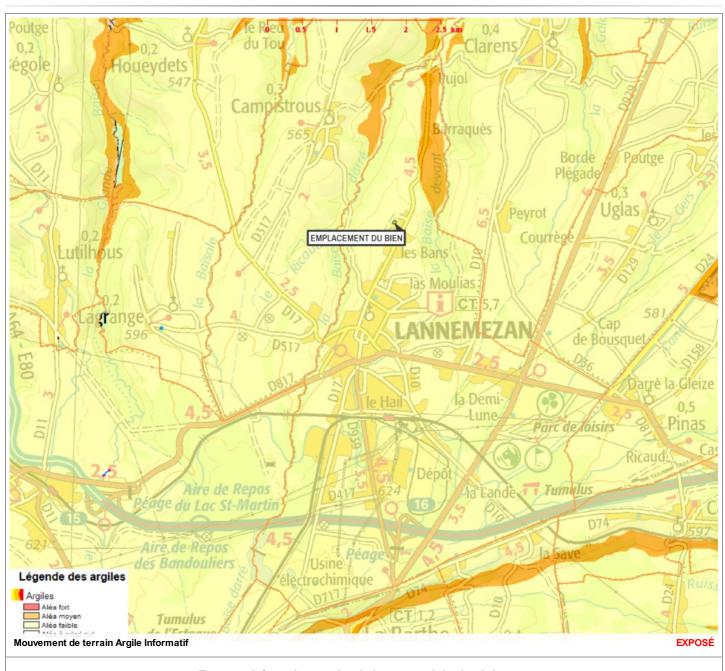


Zonage réglementaire sur la Sismicité

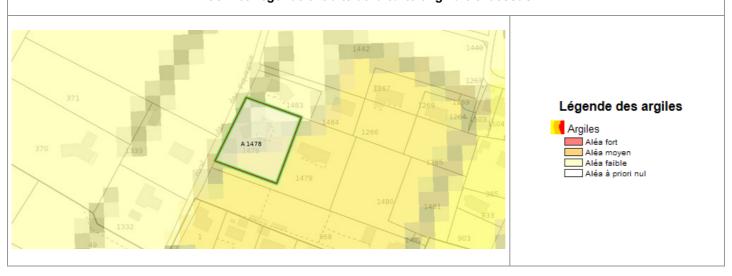




CarteMouvement de terrain Argile

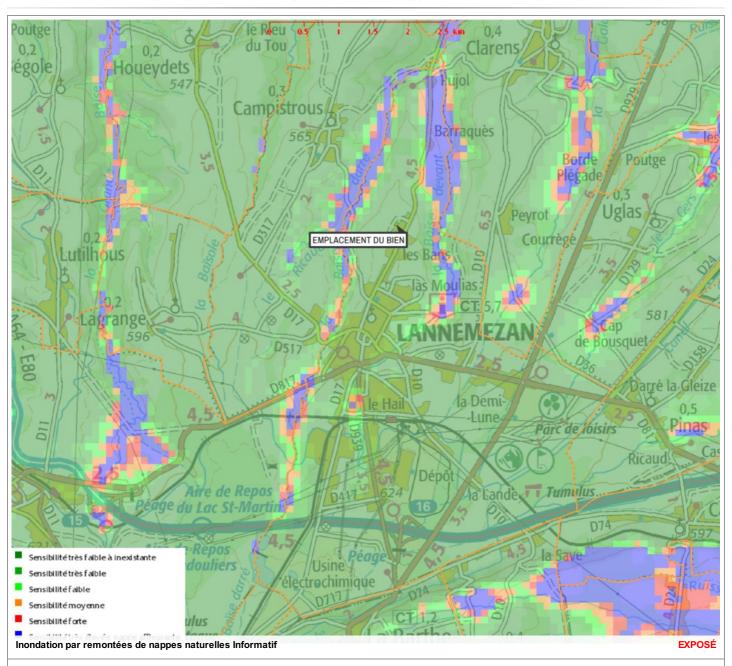


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





CarteInondation par remontées de nappes naturelles



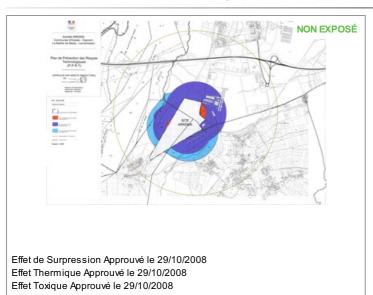
Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus







Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé







Arrêtés



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

SERVICES DU CABINET

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ARRETE Nº: 2008303-02

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DE L'ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE ARKEMA IMPLANTEE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AVEZAC-PRAT-LAHITTE, CAPVERN, LA BARTHE-DE-NESTE ET LANNEMEZAN

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515-15 à L. 515-25 et R. 515-39 à R. 515-50 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 15-6 à L. 15-8 ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-63-1 du 04 mars 2005 autorisant la Société Anonyme ARKEMA à continuer d'exploiter une usine de fabrication de produits chimiques sur le territoire des communes de LANNEMEZAN, LA BARTHE-DE-NESTE, CAPVERN et AVEZAC-PRAT-LAHITTE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-45-14 du 14 février 2006 portant création d'un Comité Local d'Information et de Concertation sur le plateau de LANNEMEZAN autour des établissements ARKEMA et ALCAN à LANNEMEZAN ;

....

Place Charles de Gaulle – B.P. 1350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10 Site Internet : www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr





Arrêtés

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-216-23 du 04 août 2006 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société ARKEMA sur les communes de LANNEMEZAN, CAPVERN, LA BARTHE-DE-NESTE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-031-08 du 31 janvier 2008 portant prolongation de l'arrêté n°2006-216-23 du 04 août 2006 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société ARKEMA sur les communes de LANNEMEZAN, CAPVERN, LA BARTHE-DE-NESTE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE :

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-142-09 du 21 mai 2008 prescrivant une enquête publique du lundi 16 juin 2008 au mardi 15 juillet 2008 inclus sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques sur les communes de LANNEMEZAN, CAPVERN, LA BARTHE-DE-NESTE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE :

VU la circulaire interministérielle du 27 juillet 2005 relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels ;

VU la circulaire ministérielle du 03 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques, et notamment son annexe 2 définissant les critères d'exclusion de certains phénomènes dangereux du PPRT;

VU la circulaire ministérielle du 26 avril 2005 relative aux comités locaux d'information et de concertation ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LANNEMEZAN du 21 juillet 2006 concernant la consultation préalable à l'établissement de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de AVEZAC-PRAT-LAHITTE du 22 juillet 2006 concernant la consultation préalable à l'établissement de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de CAPVERN du 25 juillet 2006 concernant la consultation préalable à l'établissement de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LA BARTHE-DE-NESTE du 25 juillet 2006 concernant la consultation préalable à l'établissement de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT :

VU les avis émis par les personnes et organismes associés consultés du 15 janvier 2008 au 15 mars 2008 sur le projet de PPRT avant enquête publique ;

VU l'avis favorable du CLIC LANNEMEZAN en date du 03 mars 2008 sur le projet de PPRT avant enquête publique ;

VU le rapport établi par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 31 juillet 2008;

VU le rapport de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Equipement des HAUTES-PYRENEES en date du 24 octobre 2008 ;

VU les pièces du dossier ;

CONSIDERANT que la société ARKEMA à LANNEMEZAN appartient à la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ;





Arrêtés

CONSIDERANT la liste des phénomènes dangereux issus des études de dangers de la société ARKEMA à LANNEMEZAN et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

CONSIDERANT que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des HAUTES-PYRENEES

ARRETE

Article 1er – Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement ARKEMA à LANNEMEZAN, annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 – Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes de LANNEMEZAN, CAPVERN, LABARTHE-DE-NESTE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE par le biais d'arrêtés de mise à jour de ces documents d'urbanisme.

Article 3 – Les mesures de protection des populations face aux risques encourus, prescrites par le plan de prévention des risques technologiques, devront être mises en œuvre dans un délai de 3 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté.

Article 4 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement :
- · un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur ;
- les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnés au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement;
- les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement;
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la Préfecture des Hautes Pyrénées ainsi que dans les mairies des communes de LANNEMEZAN, CAPVERN, LABARTHE-DE-NESTE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Article 5 – Le présent arrêté sera adressé aux personnes et organismes associés définis dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2006-216-23 du 04 août 2006 prolongé par l'arrêté préfectoral n° 2008-031-08 du 31 janvier 2008 prescrivant l'élaboration du PPRT.

Le présent arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des HAUTES-PYRENEES et affiché pendant un mois :

- à la Préfecture des HAUTES-PYRENEES
- à la Sous-Préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE.
- au siège de la Communauté des communes du Plateau de LANNEMEZAN,
- · au siège de la Communauté des communes NESTE BARONNIES,
- en mairie de LANNEMEZAN,
- en mairie de CAPVERN,
- en mairie de LA BARTHE-DE-NESTE,
- en mairie de AVEZAC-PRAT-LAHITTE





Arrêtés

Un avis concernant l'approbation de ce plan de prévention des risques technologiques sera inséré, par les soins du Préfet, en caractères apparents dans deux journaux locaux habilités à insérer des annonces légales dans le département des HAUTES-PYRENEES.

Article 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet des HAUTES-PYRENEES,
- soit d'un recours hiérarchiques adressé au ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de PAU :

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de 2 mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5 du présent arrêté,
- soit, à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

Article 7 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture des HAUTES-PYRENEES, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de BAGNERES-DE-BIGORRE, M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région de MIDI-PYRENEES et M. le Directeur Départemental de l'Equipement des HAUTES-PYRENEES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 7 9 OCT. 2008

Jean-François DELAGE





Arrêtés



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE No :

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Heraices: Délicrance des titres (de Jonde en jourh 8850-72h/7.8630-1600), è condroid 8650-72h). Autres breuses (de Jonde en condroid 86-72h/7.8h-760).

Préfecture - Place Charles de Gaulle -- CS 61350 -- 65013 TARBES Cedex 9 -- Tél : 05 62 56 56 56 -- Télécopie: 05 62 51 20 10 courrie!: préfecture@handes-prenecs.gourfe -- 58te Internet: www.handes-prenecs.gourfe

107



Arrêtés

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

2/16



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
MAISON DU DIAG
JORDA 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300
LANNEMEZAN
12/06/2018

Localisation du bien 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE

65300 LANNEMEZAN

Section cadastrale A 1478

Altitude 579.02m

Données GPS | Latitude 43.139522 - Longitude 0.388722

Désignation du vendeur J

JORDA

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien

BASOL
0 SITE

BASIAS Actifs
0 SITE

BASIAS Terminés
0 SITE

BASIAS Inconnus
0 SITE

Total
0 SITE

Dans un rayon entre 200m et 500m du bien

BASOL
0 SITE

BASIAS Actifs
1 SITE

BASIAS Terminés
0 SITE

BASIAS Inconnus
0 SITE

Total
1 SITE

Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL.

→ 1 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS.

1 site est répertorié au total.

16, rue Jacques Tati. 91080 COURCOUNDINES Tél. 01 60 90 6 35 SIRET 750 675 613 REVEVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 12/06/2018

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.





Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERNMT</u>.

Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

BASOL: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

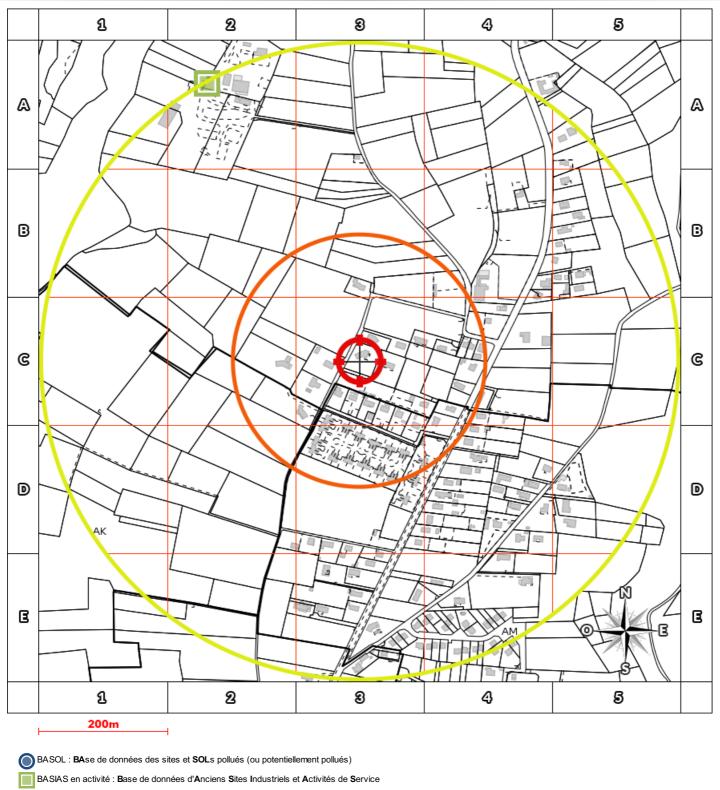
Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)





Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien





BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Emplacement du bien Zone de 200m autour du bien

Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘, 📑,







Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)		
	Aucun résultat à moins de 200m					

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
A2	PSI (PYRENEES SERVICE INDUSTRIE) (2) / CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE LANNEMEZAN COMMUNE DE LANNEMEZAN (1) / ANCIENNE DECHARGE BRUTE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterie)	LANNEMEZAN	492 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SUBERBIE (ENTREPRISE) / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Rue ALSACE LANNEMEZAN
ARNAUNE/GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	24 Rue ALSACE LANNEMEZAN
IBOS André / GARAGE DEPOT PNEUS USAGES DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage,), Décharge de pneus usagés	Quartier LABOUNADE LANNEMEZAN
PEPOUEZ / CARROSSIER + STATION SERVICE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules), Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Route nationale 117 LANNEMEZAN
GENERALE INDUSTRIELLE ET RURALE (ENTREPRISE) / ATELIER CHAUDRONNERIE ET TUYAUTERIE	Chaudronnerie, tonnellerie	Route nationale 629 LANNEMEZAN- LABARTHE LANNEMEZAN
LA PETROLEENNE (STE) / RAFFINERIE DE PETROLE	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Chemin SARSAN DE LANNEMEZAN
OLIVAN (2) BOURGUIGNON Pierre (1) / GARAGE DLI GARAGE OLIVAN (2) MIDI GARAGE (1)	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Route TARBES DE LANNEMEZAN
LAFITTE Louis Frères et CIE (1965) / STATION SERVICE + GARAGE + CARROSSERIE LAFITTE Louis (1956 ENTREPRISE) / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	Route TARBES DE LANNEMEZAN
VERITAS / CENTRE DE CONTOLE AUTO BARBET / GARAGE DES PYRENEES	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Route TARBES DE LANNEMEZAN
GROUPEMENT D'ENTREPRISES DES TRAVAUX D'IRRIGATION DES COTEAUX DE GASCOGNE / GARAGE DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Route TIR DU LANNEMEZAN
KUHLMANN AZOTE USINE / FABRICATION ENGRAIS DETENTION DE RADIOELEMENTS ARTIFICIELS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	USINE DE LANNEMEZAN LANNEMEZAN
MIEGUEVILLE / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LANNEMEZAN
GENERALE DES ENGRAIS / DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides,), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	LANNEMEZAN
FRANCAISE DE RAFFINAGE (CIE) / STATION SERVICE (DLI)	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LANNEMEZAN
SNCF / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANNEMEZAN
JOUVE / DEPOT DE FERRAILLES	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto)	LANNEMEZAN
CASTERAN Jean Baptiste / SERRURERIE MENUISERIE	Fabrication de coutellerie	LANNEMEZAN
HEURTAULT Roger / CARROSSERIE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LANNEMEZAN
SOUYEUX FRERES / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LANNEMEZAN
LATAPIE Bertrand / DLI	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LANNEMEZAN
GRANGE Gabriel / DLI	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1 Rue PARC DU LANNEMEZAN
SAPENE M. / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	LANNEMEZAN
LANNEMEZAN - COMMUNE / DECHARGE BRUTE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	LANNEMEZAN
CAP DE LA BIELLO (SCI) / STATION- SERVICE	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANNEMEZAN





Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
AGROPHARMACEUTIQUES ET PRODUITS	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides,), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	LANNEMEZAN
POSTE ELECTRIQUE LANNEMEZAN (EDF) / APPAREILS ELECTRIQUES IMPREGNES AU PCB		LANNEMEZAN



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
MAISON DU DIAG
JORDA 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE 65300
LANNEMEZAN
12/06/2018

Localisation du bien 331 CHEMIN DE PIQUEGRUE

65300 LANNEMEZAN

Section cadastrale | A 1478

Altitude 579.02m

Données GPS Latitude 43.139522 - Longitude 0.388722

Désignation du vendeur JORDA

Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

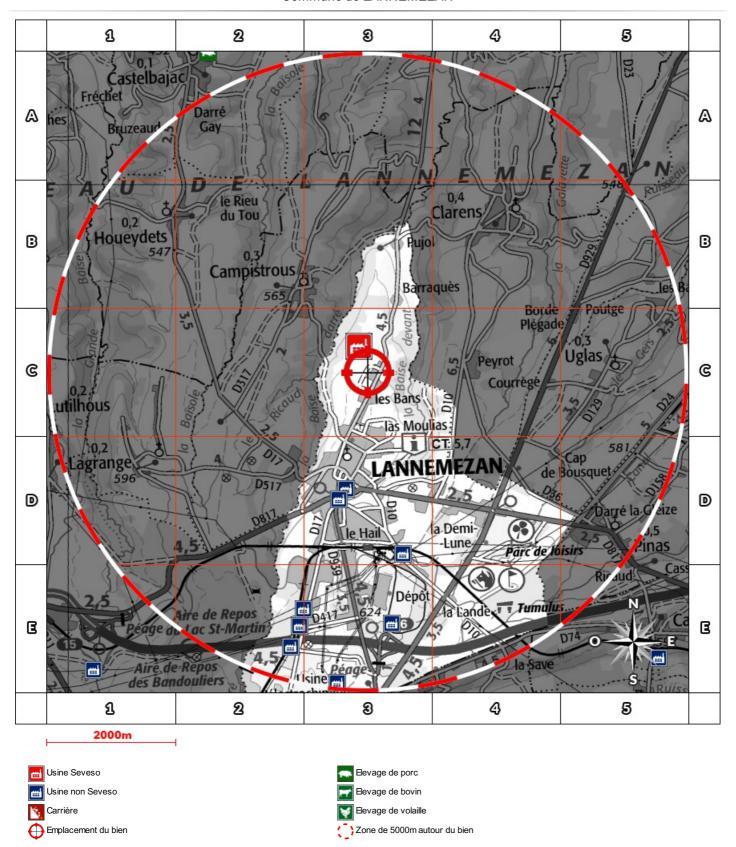
Inventaire des ICPE

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

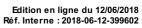


Cartographie des ICPE Commune de LANNEMEZAN



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 🚍, 🌅 et 💟.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.





Inventaire des ICPE

Commune de LANNEMEZAN

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale			
	ICPE situeés à moins de 5000m du bien							
	Valeur Initiale	NELTEC	Route des usines	En fonctionnement	Non Seveso			
	valeur initiale	INEL TEC	65300 LANNEMEZAN	Autorisation	NON			
	Canadana fan Drésia an	KNAUF INSULATION LANNEMEZAN	501 voie napoléon III	En fonctionnement	Non Seveso			
E	Coordonnées Précises	SAS	65300 LANNEMEZAN	Autorisation	NON			
	Valeur Initiale	DDI IOCAT EDENICTEDIE	CHRISTIAN PRUGENT EBENISTERIE Lotissement	En cessation d'activité	Non Seveso			
	valeur initiale	PRUGENT EBENISTERIE	Industriel 'Peyrehitte Deux' 65300 LANNEMEZAN	INCONNU	NON			
	Malaura la 10 a la	1	999 route des usines	En cessation d'activité	Non Seveso			
<u>D3</u>	Valeur Initiale ALCAN 555 Totale des des lites 65300 LANNEMEZAN	INCONNU	NON					
			999. route des usines	En cessation d'activité	Non Seveso			
	Valeur Initiale	METCLAD SA	65300 LANNEMEZAN	Non classé	NON			
	Centre de la commune	CNCE DECEAL!	CM10 Parcelles 712, 715 et 717 - section F	En fonctionnement	Non Seveso			
B	Centre de la commune	SNCF RESEAU	65300 LANNEMEZAN	Enregistrement	NON			
	Centre de la commune	ENROBES DE BIGORRE SARL	Routes des Usines	En construction	Non Seveso			
D3	Centre de la commune		65300 LANNEMEZAN	INCONNU	NON			
	Malaur britisla	COCECTA D Q (DALIVIA)		En fonctionnement	Non Seveso			
Valeur Initiale COGESTAR 2 (DALKIA)	65300 LANNEMEZAN	Autorisation	NON					
	0 1 / 0/:	Pôle environnental de Lannemezan chemin des marnières (NDUSTRIE) Pôle environnental de Lannemezan chemin des marnières (65300 LANNEMEZAN		En fonctionnement	Seveso Seuil Bas			
C3	Coordonnées Précises		1	Autorisation	OUI			

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale		
	ICPE situeés à plus de 5000m du bien				
ARKEMA	998, route des Usines BP 5	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut		
	65300 LANNEMEZAN	Autorisation	OUI		